

Initiatives ministérielles

conjoint avec Sash Jordan et Richard Séguin. Ce récital a été diffusé dimanche soir par plus de 300 stations anglophones. C'était une initiative privée. Je pense qu'ils sont sur la bonne voie. Nous les applaudissons.

Richard Séguin m'a dit personnellement que si un artiste vend des disques, si des gens viennent assister à ses spectacles, c'est avant tout parce qu'il a été entendu à la radio ou vu à la télévision.

M. McDermid: C'est l'histoire de la poule et de l'oeuf.

M. Mills: Non, ce n'est pas l'histoire de la poule et de l'oeuf. C'est l'opinion de l'artiste. C'est l'avis général. Quand on voit un artiste à la télévision ou qu'on entend une chanson à la radio, cela incite à aller assister aux spectacles et fait vendre des disques.

Je sais très bien qu'il fait des spectacles à guichets fermés. Son cas montre bien pourquoi nous devons continuer à aider nos artistes à se produire dans toutes les régions du pays. C'est ce sentiment d'interaction, ce sentiment de confiance qu'il y a quelque chose dans toutes les régions du pays pour tous les artistes canadiens qui va nous galvaniser. C'est ce qui va, dans un certain sens, contribuer à bâtir l'unité nationale beaucoup plus parfois que les lois que nous élaborons à la Chambre.

[Français]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat d'aujourd'hui sur un projet de loi que je considère comme étant de grande importance. J'ai vraiment trois points à signaler. Tout d'abord, ce que j'aime en ce qui concerne ce projet de loi; ce que je n'aime pas tellement parce qu'il laisse un peu à désirer; et peut-être le fait d'examiner certaines possibilités dans ce domaine qui pourraient améliorer notre situation.

On n'est pas sans savoir que ce projet de loi ressemble beaucoup à l'ancien. Il n'y a pas tellement de différences. Certains changements auraient été souhaitables afin de répondre à certains problèmes fondamentaux.

Il faut admettre, et je le fais avec plaisir, que certaines dispositions ont été prévues envers les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les peuples autochtones, aussi bien que les handicapés, et elles sont très positives. Je le dis et je l'admets avec plaisir.

J'admets également qu'on a reconnu l'environnement de la langue française. Pour moi, évidemment, c'est un

pas en avant, non seulement pour le Québec, mais aussi pour l'extérieur du Québec.

[Traduction]

Je suis heureux que les émetteurs de signaux soient désormais protégés et que la radiodiffusion éducative fasse partie intégrante de la loi. J'en dirai plus long à ce sujet dans un instant.

Je suis heureux que les entreprises de câblodistribution doivent donner la priorité aux stations locales et que la radiodiffusion soit définie de façon à donner au CRTC plus de souplesse en ce qui concerne les nouveaux genres de services de programmation.

Il y a cependant certains aspects de cette mesure législative qui m'inquiètent. Par exemple, le fait que la notion d'unité nationale n'ait pas été incluse m'inquiète quelque peu parce que, comme bon nombre de mes collègues de tous les partis, je crois que notre pays a plus que jamais besoin d'une force unificatrice. Il me semble, comme à beaucoup de Canadiens, que c'est effectivement un véhicule qui permettrait d'atteindre cet objectif. Je voudrais en parler un peu plus longuement.

Je m'inquiète également du fait que le poste de président du conseil d'administration de Radio-Canada soit un poste à temps partiel. On se demande évidemment pourquoi et, vu la réputation du titulaire, on se demande si ce n'est pas simplement une question de relations publiques? Est-ce pour limiter l'influence et le rôle de la personne choisie?

Vous remarquerez également, monsieur le Président, que le titulaire sera nommé par le Cabinet. Certains avancent qu'il pourrait en résulter un contrôle politique plus grand. Je les comprends et je partage leur crainte.

Nous avons parlé d'un nouveau service de programmation, et mes collègues en ont déjà abordé le sujet. Il me semble, lorsque l'on voit la façon dont Radio-Canada a été amputée par les compressions, que ce sera un sérieux défi que je suivrai avec beaucoup d'intérêt.

Je m'inquiète également parce que j'estime que le système de radiodiffusion canadien devrait être la propriété de Canadiens, ou tout au moins sous leur contrôle. J'aurais aimé que le projet de loi exige au moins un taux de participation des Canadiens de 80 p. 100 et qu'aucun actionnaire étranger ne soit autorisé à avoir plus de 10 p. 100.

Je remarque que si l'on fait référence aux peuples autochtones, ou *aboriginal people*, il n'y a aucune garantie